



# AVIS PUBLIC

## **ADOPTION DU BUDGET ET DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE 2019-2020** (Articles 278, 312 et 397 *Loi sur l'instruction publique*)

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup examinera et adoptera le budget 2019-2020 de la commission scolaire et fixera le taux de la taxe scolaire pour la même période, à l'occasion d'une séance extraordinaire qui aura lieu le 4 juillet 2019, à 19 h 00, au Centre de services de Rivière-du-Loup situé au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 17 juin 2019.

Éric Choinière, avocat  
Secrétaire général